



Madame, Monsieur,

Au lendemain de l'annulation de la cérémonie de la Sainte-Barbe, moment porteur d'hommage et d'identité pour le corps départemental, le SDIS traverse un mouvement social dont la tournure me conduit à m'adresser directement à vous.

Les mises en cause publiques nominatives du président du Conseil général comme de moi-même, les insultes prononcées ou écrites ici ou là à l'encontre des élus font qu'il importe de redire les choses.

Le SDIS, comme toutes les collectivités ou établissements à financement public, traverse la période difficile que tout le monde connaît. Dès cet été, l'équipe de direction a alerté sur le fait que la préparation du budget 2014 relevait de l'impossible si des mesures d'un type nouveau n'étaient pas prises. L'absence de recettes supplémentaires, confirmée début novembre, alors que les dépenses ne cessent de croître font de la construction du budget une équation impossible. La contribution du Conseil général a au final été maintenue après concertation.

A titre d'information, en 2014, ce sont près de 2,44 millions d'euros de dépenses nouvelles :

- Hausse obligatoire des cotisations patronales de retraite : 380 000 €
- Avancements de grades et d'échelons PATS : 77 000 €
- Avancements de grades et d'échelons SPP : 698 000 €
- Revalorisation obligatoire de 2 % des indemnités SPV : 164 000 €
- Impact de la modernisation de la réforme du volontariat : 370 000 €
- Augmentation des renforts au poste : 750 000€

En dehors du dernier point dont l'objet est de conforter les secteurs en souffrance où la distribution du secours elle-même est en cause, il s'agit de dispositions liées aux frais de personnel en place.

Une première solution a été apportée par les services dans une élaboration très serrée des demandes de crédits et c'est 1,6 million d'euros d'économies qui ont été réalisées sur nos dépenses habituelles.

En effet, les efforts de modernisation des casernements, des matériels roulants et informatiques entrepris ces dernières années contribuent à diminuer nos coûts de fonctionnement (hors masse salariale). Il en est de même pour des services dont nous pensons pouvoir nous passer, à l'exemple de la location d'un hélicoptère bombardier d'eau.

Et pourtant, il manque encore 839 000 €.

La suppression d'une vingtaine de postes allant évidemment à l'encontre du maintien de la qualité du service et de l'emploi, il a été proposé d'appliquer la durée légale du travail (1607 h /an). Cette option permet au service de disposer d'un potentiel supplémentaire de 45 équivalents temps plein, solution préférée à une diminution de la prime de fin d'année d'un tiers pendant 3 ans, pour financer 15 postes sur 3 exercices.

Comme tout un chacun, vos élus mesurent que les temps sont durs, qu'ils vous demandent un effort supplémentaire dont la forme pourrait se traduire soit en jours de congés en moins, soit en complément horaire chaque semaine... différentes formules qui seront discutées en CTP sont ici possibles.

Certains m'ont fait savoir qu'ils ne partageaient pas cet avis. Je peux le comprendre, il n'était point besoin d'insulte pour cela.

En ces temps difficiles, préserver les emplois, préserver les rémunérations et les primes, préserver les possibilités de promotion apparaît, pour nous les élus, comme la priorité majeure.

Nous avons pensé qu'au SDIS de l'Isère, chacun pouvait apporter sa contribution pour que nous y parvenions.

Avec mes sentiments très respectueux.

Jean-François Gaujour